

**Dossier protection des
oiseaux de la nature**

2015



Sommaire du dossier Protection

- Présentation du projet
- Annexes
 - 1 – Plan d'un nichoir
 - 2 – Convention entre le Groupe Saint Exupéry et l'Oiseau Club Rennais
 - 3 – Fiche de suivi des nichoirs
 - 4 – Bilan de Saint Médard sur Ille
 - 5 – Bilan du parc rue Charles Géniaux
 - 6 – Bilan du parc Saint Cyr
 - 7 – Dossier Groupe Antoine de Saint Exupéry
 - 7-1 – Plan du Campus
 - 7-2 – Tableau d'implantation des nichoirs dressé par les élèves
 - 7-3 – Fiches d'observations des élèves
 - 7-4 – Bilan d'occupation des nichoirs
- Photos illustrant les différentes actions



Dossier de protection pour l'année 2015

Préambule

Pendant quelques décennies, en forêt de Rennes, l'Oiseau Club Rennais avait une zone délimitée où il avait installé une centaine de nichoirs. Chaque année à la mi-mars une vingtaine d'adhérents du club visitaient ces nichoirs et établissaient des statistiques sommaires sur le taux d'occupation de ceux-ci.

Au fil des années, les nichoirs se sont détériorés et n'ont pas été remplacés, la visite annuelle s'est transformée, petit à petit, en une promenade familiale certes très conviviale mais qui s'éloignait de la volonté de développer une activité de protection au sein du club.

Le coup de grâce a été porté par un remembrement dans la forêt entraînant l'abattage d'un certain nombre d'arbres où étaient fixés les nichoirs.

Depuis un an une petite équipe tente de reprendre cette activité.

Pourquoi faire de la protection ?

L'urbanisation de certains secteurs d'une part, les transformations profondes des campagnes (disparition des haies, abattage des arbres) d'autre part diminuent les possibilités pour les oiseaux de construire des nids confortables à l'abri des intempéries et des prédateurs. Il faut donc essayer de favoriser leur reproduction.

Déjà les adhérents de notre association, passionnés d'oiseaux, ne sont pas insensibles aux difficultés rencontrées par ceux de la nature, bon nombre d'entre eux disposent dans leurs jardins des nichoirs au printemps et des mangeoires en période hivernale. Ces initiatives individuelles méritent d'être soulignées, communiquées et développées.

Par ailleurs, la nouvelle loi qui reconnaît aux animaux la qualité d'êtres vivants doués de sensibilité, aura peut-être une répercussion sur nos expositions et nos concours et une présentation de notre activité protection peut nous être utile pour défendre notre passion.

Aussi présenter un stand de protection attrayant lors de nos expositions est une autre façon de nous faire connaître du grand public et d'attirer vers nous de nouveaux passionnés d'oiseaux.

Les réalisations 2015

- 1 - Fabrication de nichoirs :

En février 2015 une petite équipe de 4 personnes a réalisé 36 nichoirs suivant le plan en annexe 1 :

- 2 - Installation :

Les sites :

- Un petit bois privé à Saint Médard sur Ille : 6 nichoirs posés numérotés de 21 à 26 (annexe 4)
- Un parc public Rennes rue Charles Géniaux après accord obtenu du service des jardins de la Ville de Rennes : 5 nichoirs posés numérotés de 31 à 36 (annexe 5)
- Un parc public mais associé à une maison de retraite Rennes Saint Cyr après accord obtenu du service des jardins de la Ville de Rennes et de l'animateur de la Maison de retraite :
5 nichoirs posés numérotés de 27 à 30 et le 15 (annexe 6)
- Un campus scolaire et universitaire Groupe Saint Exupéry : 19 nichoirs numérotés de 1 à 14 et de 16 à 20 (voir en annexe 7 l'organisation sur ce site)

Les nichoirs ont été posés à l'échelle à une hauteur de 2,50 à 4 m

Orientation : Est, Sud-Est et Sud

Dates d'installation :

- Saint Médard sur Ille : 23 mars 2015
- Parc Charles Géniaux : 10 avril 2015 (date de pose tardive en raison de l'attente des autorisations)
- Parc Saint Cyr : 13 avril 2015 (date de pose tardive en raison de l'attente des autorisations)
- Campus Saint Exupéry : 23 mars 2015

- 3 – Bilan

- A Saint Médard sur Ille : un seul nid pour 5 nichoirs. La faible fréquentation des nichoirs peut s'expliquer par le fait qu'ils ont été placés un peu tard dans la saison mais aussi que l'emplacement n'était sans doute pas judicieux, ils seront donc retirés et redéployés sur un autre site.

- Au parc Charles Géniaux : 2 nids pour 5 nichoirs (nichoir 32 vandalisé et détruit). L'expérience mérite d'être poursuivie, la superficie du parc est telle que la pose de nichoirs supplémentaires est envisagée en particulier un modèle plus ouvert.

- Au parc Saint Cyr : 1 nid et un début de nid pour 5 nichoirs. La fréquentation des nichoirs est faible mais des travaux importants dans le parc débutés au printemps et toujours en cours ont fortement perturbé l'environnement du site (élagage, présence de gros engins de chantiers). La participation des résidents de la Maison de retraite à l'expérience n'a pu avoir

lieu en raison des difficultés d'accès au site. Rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine, et un projet de vidéo surveillance va être étudié (voir les projets 2016 ci-dessous)

- Sur le Campus Saint Exupéry : 10 nids, 2 ébauches de nid, 1 nichoir dortoir pour 19 nichoirs (annexes7).

Certainement notre meilleure expérience 2015 en raison du taux d'occupation élevé des nichoirs : près de 70 % et surtout de l'implication d'une enseignante et de ses élèves.

En effet, suite à notre participation aux journées des animaux de compagnie organisées sur le campus Antoine de Saint Exupéry depuis 3 ans, nous avons établi des relations qui ont abouti à la signature d'une convention entre l'établissement représenté par son directeur Jean-Marc Esnault et l'OCR (voir annexe 2). En particulier nous avons obtenu un accord pour poser des nichoirs dans le parc du campus, dans le cadre d'un projet éducatif suivi sur 2 ans par une section STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant. (1^{ère} en 2014-2015 et terminale en 2015-2016). Expérience très intéressante puisque la pose, le suivi de la fréquentation, le nettoyage des nichoirs ont été effectués avec le concours des élèves de cette section. Tout un travail sur le lieu d'implantation, le type d'arbre support des nichoirs, la fréquentation de ceux-ci, l'analyse de la composition des nids, des traces d'occupations (fientes, œufs, squelettes.....) a fait l'objet d'une évaluation individuelle des élèves menée par l'enseignante responsable de cette classe : Madame Galiana.

Ses propos attestent l'intérêt de cette expérience : « Les élèves ont apprécié cette activité. Ils ont découvert le monde de l'ornithologie qu'ils ne connaissaient pas. J'ai complété cette approche par une découverte d'espèces (fiches), de la reconnaissance (écoute de chants d'oiseaux) et un travail sur la reproduction. »

Les résultats de ce travail seront présentés dans le cadre d'une opération portes ouvertes à la mi-mars 2016. A cette occasion l'OCR organisera une exposition d'oiseaux à laquelle les élèves de la section « vente en animalerie » apporteront leur aide.

Les projets 2016 :

- Repenser notre stand de protection en mettant en valeur nos actions et en le présentant lors de toutes nos manifestations
- Fabriquer, suivant un nouveau plan (annexe X), de nouveaux nichoirs plus ouverts pour attirer d'autres variétés d'oiseaux et des nichoirs identiques à ceux de 2015 en modifiant la plaque du dessus
- Impliquer davantage les membres du club dans l'action protection en proposant de leur fournir des nichoirs à poser dans leur jardin ou leur environnement proche et en leur demandant d'assurer le suivi de la fréquentation (voir fiche jointe en annexe 3)
- Etudier un système de vidéo-surveillance d'un nid relié à un téléviseur situé dans une salle commune de la maison de retraite de Rennes Saint Cyr ou sur le campus Saint Exupéry (examiner la faisabilité, le coût et le budget d'une telle réalisation)

Remerciements à la petite équipe de l'Oiseau Club Rennais qui s'est investie pour faire renaître le volet protection au sein du club, au Groupe Antoine de Saint Exupéry, à son directeur M. Esnault pour son écoute et son ouverture et plus particulièrement à Mme Galiana et à ses élèves pour leur collaboration active.

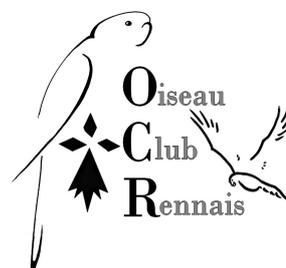
Convention cadre de partenariat

Entre

Le Groupe Antoine de Saint-Exupéry

Et l'Oiseau Club Rennais

**de
Saint-Exupéry**





CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Groupe Antoine de Saint-Exupéry

Rue Fernand Robert

CS 84233

35042 RENNES Cedex

Représenté par Monsieur Jean-Marc Esnault en qualité de directeur général

Ci-après désigné « le Groupe »

Et

L'Oiseau Club Rennais

Représentée par Monsieur Joël Boudet en qualité de président

Ci-après désignée « le Club »

Préambule

Afin de répondre aux problématiques de recrutement local, « le Groupe » souhaite instaurer une proximité avec les entreprises et associations de son territoire dans le but d'offrir des formations en adéquation avec les évolutions des métiers des différents secteurs et d'offrir aux entreprises une main d'œuvre qualifiée locale.

« Le Club », en se positionnant en tant que partie prenante de la formation proposée au sein du « Groupe » sur son domaine de compétences, offre ainsi son appui au « Groupe » pour favoriser la connaissance et la promotion du secteur et ainsi favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

C'est dans ce cadre que le « Groupe » a noué des partenariats avec les entreprises et associations du territoire. Ainsi, « le Groupe » et « le Club » conviennent d'organiser leurs échanges de manière permanente, d'associer leurs initiatives et leurs moyens pour favoriser le développement de leurs relations et déclarent leur volonté de conclure un accord de partenariat pour renforcer leurs liens en recherchant la complémentarité de leurs compétences pour la mise en œuvre de différents axes de collaboration.

Ils souhaitent signer cet accord, actualisant et formalisant les partenariats déjà existants, afin de mettre en œuvre des actions conjointes et surtout d'en garantir la cohérence, la qualité et le suivi.



Il a été préalablement exposé ce qui suit :

« Le Groupe » d'une part :

- ✓ réalise une mission en matière d'éducation et de formation
- ✓ a comme objectif de permettre à tous ses publics d'acquérir une formation professionnelle ou technologique certifiée
- ✓ organise et dispense les formations sanctionnées par un diplôme technologique ou professionnel
- ✓ assure, autant que de besoin, des formations pour apprentis selon la réglementation en vigueur
- ✓ forme des adultes dans le cadre de la formation continue
- ✓ souhaite renforcer sa coopération avec l'ensemble des acteurs économiques locaux

« Le Club » d'autre part a :

- ✓ la volonté de s'impliquer dans la formation professionnelle et technologique
- ✓ le souhait d'apporter son concours actif au système éducatif

En conséquence de quoi, il a été convenu et arrêté ce qui suit entre les parties :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de partenariat.

ARTICLE 2 : Engagements du « Groupe »

Le « Groupe » s'engage pendant la durée de la présente convention à :

Information secteur

- faire connaître, auprès de ses élèves et étudiants, les activités présentes au sein du « Club »
- favoriser les interventions de représentants et adhérents du « Club » dans l'établissement scolaire
- informer le « Club » des actions de communication et d'information menées par le « Groupe » et y favoriser l'intervention de représentants du « Club »

Mise à disposition de ressources (locaux, équipements et ressources humaines)

- mettre à disposition ses locaux et ses équipements (parc paysager, salle de réunion et amphithéâtre) au profit du « Club » selon les disponibilités des établissements et des modalités contractualisées pour l'organisation de ses événements (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, conférences) et la mise en place d'installations / expérimentations (nichoirs).



ARTICLE 3 : Engagements du « Club »

Le « Club » s'engage pendant la durée de la présente convention à :

Information secteur

- participer, dans la mesure de ses disponibilités, aux actions d'information ainsi qu'aux manifestations organisées par « le Groupe » (Portes Ouvertes, Evénement Partenaires, Journée des animaux...)

Prestations

- mobiliser certains membres pour des prestations d'interventions directes notamment sur les thématiques de l'élevage (entretien des oiseaux, sexage, nutrition), la protection de la nature / du développement durable dans le cadre de la formation professionnelle et technologique dispensée au sein du « Groupe »
- installer et participer à l'entretien de nichoirs sur le site de Rennes selon des modalités contractualisées.

ARTICLE 4 : Contenus et modalités

4.1 : Modalités

Une annexe à la présente convention fixera les priorités en termes de déclinaison du présent partenariat pour chaque année scolaire.

4.2 : Attentes mutuelles des parties

Le « Groupe » s'engage à informer le « Club » des évolutions des référentiels des diplômes qu'il prépare.

Le « Club » s'engage à informer le « Groupe » des évolutions technologiques, économiques et organisationnelles du secteur, dans les champs professionnels en rapport avec les filières existantes dans l'établissement.

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer de quelque façon que ce soit des informations confidentielles qu'elles soient scientifiques, économiques, commerciales ou d'ordre privé.

ARTICLE 5 : Garanties et assurance du matériel et des personnes

L'organisation pédagogique est placée sous la responsabilité du Directeur Général du « Groupe ».

La mise en œuvre du partenariat sur l'initiative des professeurs de l'établissement, sera réalisée en collaboration avec les Directeurs Adjointes.

Le « Groupe » s'engage à contracter une assurance couvrant les élèves en responsabilité civile et les dégradations éventuelles ou les vols concernant les matériels, propriété du « Club » présents dans les locaux.

ARTICLE 6 : Dispositions financières

En contrepartie de la mise à disposition de locaux et équipements par le « Groupe » pour l'organisation d'événements dont la nature, les modalités et le calendrier feront l'objet d'une définition concertée au préalable, les interventions du « Club » au travers de ses membres dans le cadre de séquences de formations ainsi que les installations (notamment de nichoirs) seront effectuées à titre gracieux.

Les sollicitations par le « Club » pour mise à disposition de locaux et équipements du « Groupe » pour d'autres occasions que l'organisation des événements définis au préalable et l'installation de nichoirs feront l'objet d'une étude au cas par cas et de modalités contractualisées.



ARTICLE 7 : Suivi et bilan du partenariat

Les partenaires se rencontreront au moins une fois par an pour effectuer le bilan des opérations en cours et faire le point sur leur coopération effective. Ils établiront ensemble le contenu de l'annexe pédagogique de l'année scolaire suivante.

Cette convention pourra faire l'objet d'avenants si nécessaire, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 8 : Communication

Le « Club » et le « Groupe » s'engagent à valoriser les actions relevant de cette convention par la sollicitation des médias et la mise en œuvre de moyens de communication propres à chacun.

Dès lors que le partenariat présente un réel intérêt pédagogique pour les élèves, il pourra être identifié sur tout document (ou action), réalisé dans la cadre de la convention, sans pour autant constituer une publicité disproportionnée pour le « Club » ou le « Groupe ».

C'est dans ce cadre que le « Club » et le « Groupe » s'autorisent mutuellement à exploiter leurs coordonnées et leurs logo à titre gracieux notamment sur site Internet, pour la durée de la présente convention sous réserve de ne pas porter atteinte à l'intégrité de ces Eléments.

Chaque support de communication, à l'initiative de l'un des partenaires et faisant état du partenariat en cours, sera porté obligatoirement à la connaissance de l'autre qui pourra en refuser la diffusion.

Si l'un des soussignés nommés portait par sa communication une image contraire aux objectifs définis, cette convention serait immédiatement résiliée.

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature ; elle est conclue pour une durée d'1 an et pourra être renouvelée par avenant. Elle peut être dénoncée ou modifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, à la demande de l'une ou l'autre des parties à tout moment. En cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de 3 mois doit être respecté. Aucune des parties ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas de résiliation anticipée.

Un avenant sera alors conclu pour définir les conditions dans lesquelles pourront être achevées les actions en cours.

ARTICLE 10 : Résiliation et règlement des litiges

Sont réputés événements de force majeure ceux qui, imprévisibles et insurmontables, rendent impossible de façon absolue l'exécution du présent contrat. La partie invoquant la force majeure en informe l'autre partie dans les plus brefs délais.

Les parties s'engagent à essayer de résoudre à l'amiable les éventuels différends qui pourraient survenir du fait de l'interprétation ou de l'application de la présente convention. En l'absence de règlement, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif territorialement compétent.

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas les obligations lui incombant en vertu de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après injonction par lettre recommandée, assortie d'un délai, demeurée sans effet.



Convention cadre entre le
Groupe Antoine de Saint-Exupéry et
L'Oiseau Club Rennais | 6

Fait en deux exemplaires originaux à Rennes, le 16 juin 2015

Pour le Groupe Antoine de Saint-Exupéry
M. Jean-Marc Esnault (Directeur Général)

Pour l'Oiseau Club Rennais
M. Joël Boudet (Président)



« Seul l'Esprit, s'il souffle sur la glaise, peut créer l'Homme. »
Antoine de Saint Exupéry

RENNES

SITE GIORGIO FRASSATI
Rue Fernand Robert
CS 84233
35042 RENNES
02 99 59 34 94

VITRÉ

SITE JEANNE JUGAN
2 Allée de la Hodeyère
BP 70413
35504 VITRÉ
02 99 75 02 20

ETRELLES

SITE JEAN RODHAIN
Les Hairies
BP 47051
35370 ETRELLES
02 99 75 79 04

LA GUERCHÉ DE BRETAGNE

SITE ROSE DE LIMA
12 Avenue du Mail
BP 73073
35130 LA GUERCHÉ DE BRETAGNE
02 99 96 20 63

Fiche de suivi des nichoirs

Nom :

Date d'attribution des nichoirs :

N° de nichoir	Lieu d'implantation	date de visite	Non occupé	Occupé	Constatations

A remettre à la réunion d'octobre

Bilan d'occupation des nichoirs

Saint Médard sur Ille

N° de nichoir	date de visite	Non occupé	Occupé	Constatations
21	12/10/2015	X		
22	12/10/2015	X		
23	12/10/2015		X	nid (brindilles et mousse)
24	12/10/2015	X		
25	12/10/2015	X		
26	12/10/2015	X		
Total		5	1	

Bilan d'occupation des nichoirs

Parc rue Charles Géniaux

N° de nichoir	date de visite	Non occupé	Occupé	Constatations
31	12/10/2015	X		
32	12/10/2015			Nichoir vandalisé et détruit
33	12/10/2015	X		
34	12/10/2015		X	nid (brindilles, mousse, laine et fientes)
35	12/10/2015		X	nid (brindilles, mousse, laine)
36	12/10/2015			
Total		2	2	

Bilan d'occupation des nichoirs

Rennes Saint Cyr

N° de nichoir	date de visite	Non occupé	Occupé	Constatations
15	12/10/2015	X		
27	12/10/2015		X	nid en cours de construction (abandonné : travaux ?)
28	12/10/2015	X		
29	12/10/2015	X		
30	12/10/2015		X	nid (brindilles, mousse, laine)
Total		4	2	



Placement de 19 niohirs

Pose des nichoirs réalisées le matin du 23 mars 2015 de 10h30 à 11h45

N°	Conditions climatiques	Arbre	Hauteur du nid dans l'arbre	Localisation sur le site	Zone	Exposition	Divers
N°1	soleil 12 - 13°C pas de vent	Chêne	2,50 m	3 ^{ème} allée du parking, à côté d'une lumière	1	Est	
N°2	soleil 12 - 13°C pas de vent	Peuplier ? Bouleau ?	3,50 m	parking côté rocade, dans 3 ^{ème} allée	1	Sud Est	
N°3	soleil 12 - 13°C pas de vent	Châtaignier	4m	parking côté rocade, en face 2 ^{ème} allée, à 5m de la rocade	1	Sud Est	
N°4	soleil 12 - 13°C pas de vent	Peuplier	4m	A l'entrée du parking, à droite, dans la haie entre parking et le potager	1	Sud Est	
N°5	soleil 12 - 13°C pas de vent	tilleul	4m	parking scooter et vélo	1	Sud Est	il y a déjà un nid dans l'arbre
N°6	soleil 12 - 13°C pas de vent	Chêne	3,50 m	Derrière les serres, 2 ^e arbre en partant de la rocade	2	Sud	le nid bouge le dessous n'est pas tenu
N°7	soleil 12 - 13°C pas de vent	Chêne	4m	derrière tas de sable, derrière les serres, à gauche du chemin	2	Est	
N°8	soleil 12 - 13°C pas de vent	Chêne	4m	Derrière serre en verre et à côté des bâtiments travaux paysagers	2	Sud Est	l'arbre est couvert de lierre
N°9	soleil 12 - 13°C pas de vent	Cerisier	4m	Devant vestiaire travaux paysager et derrière bâtiment administratif	2	Est	

N°	Conditions climatiques	Arbre	Hauteur du nid dans l'arbre	Localisation sur le site	Zone	Exposition	Divers
N°10	soleil 12 - 13°C pas de vent	Epine	4m	Au bord de la mare, devant l'animalerie	3	Sud Est	
N°11	soleil 12 - 13°C pas de vent	If	3m	Au bord de la mare, devant l'internat	3	Sud Est	arbre très touffu
N°12	soleil 12 - 13°C pas de vent	Cèdre de l' Atlas	4m	Devant le manoir	4	Sud Ouest	
N°13	soleil 12 - 13°C pas de vent	magnolia	3,50 m	Derrière la puits, à gauche du manoir	4	Est	
N°14	soleil12 - 13°Cpas de vent	Cerisier	4,50 m	Devant la pergola	4	Sud Est	
N°15	détruit						
N°16	soleil 12 - 13°C pas de vent	If	3m	Derrière pergola,le long de la route	4	Sud	
N°17	soleil 12 - 13°C pas de vent	Charme	5m	Haie de charmes, le long de la route,4e arbre en partant de la gauche	4	Sud	
N°18	soleil 12 - 13°C pas de vent	Charme	5m	Haie de charmes, 5e arbre en partant de la droite	4	Est	
N°19	soleil 12 - 13°C pas de vent	Charme	2,50m	Haie de charmes, 1e arbre en partant de la droite	4	Est	
N°20	soleil 12 - 13°C pas de vent	If	3m		4	Est	

Récapitulatif de la semaine du 30/03 au 03/04/2015

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Lundi	OA et oiseau en dessous du nichoir	Couple de mésanges bleues à 15h45 temps ensoleillé	R.A.S	R.A.S
Mardi	R.A.S	Couple de mésanges bleues à 09h15 temps ensoleillé	OA Mésange charbonnière	R.A.S
Jeudi	R.A.S	R.A.S / Nuages	R.A.S	R.A.S
Vendredi	R.A.S	R.A.S / pluie, nuages	R.A.S	R.A.S + OA nichoirs 15 et 17
remarques	Observation d'un petit oiseau gris avec bec foncé T°: 12°C	T°: 11°C	T°: 11°C	T°: 12°C

Légende

OA	oiseau en approche
R.A.S	Rien à signaler

Récapitulatif de la semaine du 07/04/2015 au 10/04/2015

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Mardi	R.A.S nichoir 1,3,4,5 OA nichoir 2 (oiseau gris) Temps ensoleillé 11°C	R.A.S nichoirs 6,7,8,9 Temps ensoleillé 11°C	R.A.S nichoirs 10,11 Temps ensoleillé 11°C	R.A.S nichoirs 12,13,14,15,16,17,18,19 Temps ensoleillé 11°C
Jeudi	R.A.S nichoir 1,2,3,4,5 Temps ensoleillé 21°C	R.A.S nichoirs 6,7,8,9 Temps ensoleillé 21°C	R.A.S nichoirs 10,11 Temps ensoleillé 21°C	R.A.S nichoirs 12,13,14,15,16,17,18,19 Temps ensoleillé 21°C
Vendredi	R.A.S nichoir 1,3,5 OA nichoir 2 (moineau) et nichoir 4 (mésange bleue) Temps ensoleillé 14°C	R.A.S nichoirs 6,7,8,9 Temps ensoleillé 14°C	R.A.S nichoirs 10,11 Temps ensoleillé 14°C	R.A.S nichoirs 12,13,14,15,16,17,18,19 Temps ensoleillé 14°C
Remarques	Mésange bleue dans le nichoir 4 vendredi matin			

Légende

OA	oiseau en approche
R.A.S	Rien à signaler

Récapitulatif de la semaine 18

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Lundi	R.A.S : Nichoir 1,2,3,4,5	CCF		R.A.S Nichoir 12,13,14,15,16,17,18 OA Nichoir 19
Mardi	R.A.S : Nichoir 1,2,3,4,5 15°C	R.A.S : Nichoir 6,7,8,9	R.A.S Nichoir 10,11 temps nuageux - 10°C	R.A.S Nichoir 12,13,14,15,16,17,18 OA Nichoir 19
Jeudi	R.A.S : Nichoir 1,2,3,4,5 Soleil et un peu de vent	R.A.S : Nichoir 6,7,8, 9 : Mésange bleue qui nourrit oisillons insecte dans le bec de la mère aperçue et tête d'oisillon sortant du nichoir	R.A.S Nichoir 10 OA : nichoir 10 Soleil -9°C	R.A.S Nichoir 12,13,14,15,16,17,18 OA Nichoir 19
Vendredi	Sortie groupe aménagement		R.A.S Nichoir 10,11 Eclaircie - 8°C	Sortie groupe aménagement
remarques		Temps gris vent, froid		Oiseau en approche Temps : pluie mardi soleil, peu de vent jeudi

Légende

OA	oiseau en approche
R.A.S	Rien à signaler

Récapitulatif de la semaine du 11/05/2015 au 13/05/2015 - semaine 21

	Zone 1		Zone 2	Zone 3		Zone 4
Lundi	OA nicher N4 mésange bleue. R.A.S nichoirs 1,2 et3		Aller retour mésange bleue nichoir N9 (cerisier) R.A.S nichoirs 6, 7 et 8	R.A.S		R.A.S
Mardi	OA nicher N4 mésange bleue. R.A.S nichoirs 1,2 et4		Aller retour mésange bleue nichoir N9 (cerisier) R.A.S nichoirs 6, 7 et 9	R.A.S		R.A.S

Récapitulatif de la semaine du 04/05/2015 au 07/05/2015 - semaine 20

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Lundi	N4 Couple de mésange bleue	R.A.S	R.A.S	R.A.S
Mardi	N4 Couple de mésange bleue	R.A.S	R.A.S	N18 oiseau (Troglodyte mignon?) posé sur une branche près du nichoir N19 Aller-retour d'un oiseau + O.S d'un autre oiseau
Jeudi	N4 Couple de mésange bleue	N6 rouge gorge tournant autour de l'arbre N9 O.R d'une mésange bleue	R.A.S	R.A.S
remarques	Couple de mésange bleue qui nourrit les oisillons Temps ensoleillé et pluvieux	temps nuageux	temps nuageux + vent	N19 oiseau gris ventre jaune (mésange charbonnière ?) temps nuageux + vent

Légende

R.A.S	Rien à signaler
OA	oiseau en approche
O.R	oiseau rentré
O.S	oiseau sorti
Osi	oisillon qui cri

Récapitulatif du suivi des niochirs de la semaine du 27/04/2015 au 30/04/2015 (31/04/ férié)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Lundi	R.A.S : Niochir 1,2,3,4,5 Temps ensoleillé	R.A.S : Niochir 6,7,8,9 Temps ensoleillé	R.A.S : Niochir 10,11 Temps ensoleillé	R.A.S Niochir 12,13,14,15,16,17, 18,19 Temps ensoleillé
Mardi	R.A.S : Niochir 1,2,3,5 OA : niochir 4,couple de mésanges bleus Temps ensoleillé, beau	R.A.S : Niochir 6,8,9 OA niochir 7 couple de rouge gorge	R.A.S : Niochir 10,11 temps ensoleillé	R.A.S Niochir 12,13,14,15,16,17, 18,19 temps ensoleillé
Jeudi	R.A.S : Niochir 1,2,3,5 OA : niochir 4,couple de mésanges bleus Temps pluie 20°C	R.A.S : Niochir 6,7,8,9 temps pluie	R.A.S : Niochir 10,11 temps pluie	R.A.S Niochir 12,13,14,15,16,17, 18,19 temps pluie
remarques				

Légende

OA	oiseau en approche
R.A.S	Rien à signaler

Récapitulatif de la semaine du 25/05/2015 au 28/05/2015 - semaine 22

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Lundi	Férié	Férié	Férié	Férié
Mardi	N 1,2,3,4,5 R.A.S	N 6,7,8 R.A.S N 9 : Aller retour d'une mésange bleue	N 10,11 R.A.S	N 12,13,14,15 16,17,18 R.A.S N19 : Aller-retour d'une mésange
remarques	Temps ensoleillé	Mésange bleue qui nourrit oisillons Temps ensoleillé	Temps ensoleillé	Temps ensoleillé

Légende

R.A.S	Rien à signaler
OA	oiseau en approche
O.R	oiseau rentré
O.S	oiseau sorti

Le 13 avril 2015



Signature de la convention
Par Jean Marc Esnault Directeur
Général et Joël Boudet Président de
l'Oiseau Club Rennais

16 juin 2015



Pose des nichoirs par les élèves



23 mars 2015





Contrôle des nichoirs



15 octobre 2015



Mme
Galian
a
et

ses
élève
s



Le contenu des nichoirs fera l'objet d'analyses par les élèves au labo



Le stand protection à l'exposition de Vezin le Coquet les 7 et 8 octobre



Un public très intéressé

